

*Date de dépôt: 15 juin 2006*

*Messagerie*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant l'installation de l'électricité sur les pontons du canton de Genève**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 2 septembre 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition qui a la teneur suivante :

*Les soussignés, considérant que la situation actuelle des navigateurs sur le canton de Genève est insatisfaisante au niveau des infrastructures portuaires, demandent dans un premier temps, l'installation de bornes électriques avec compteurs individuels utilisables avec une carte de crédit ou une carte bancaire sur chaque place d'amarrage du canton où cela est réalisable.*

### **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

En préambule, il convient de rappeler qu'en 2004 (9 février, 1<sup>er</sup> et 8 mars), la commission des pétitions a auditionné la pétitionnaire, l'Association des propriétaires de bateaux (ci-après APB), représentée par Monsieur Daniel Wagner, ainsi que MM. Jordy Gretz, alors chef du service des amarrages et du domaine public cantonal de l'ex-département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et Sydney Mattatia, chef du service de l'électricité des Services industriels de Genève.

A l'issue de ces auditions, les commissaires avaient conclu que le principal problème soulevé par les pétitionnaires était celui du manque de

W.-C. publics sur les quais de la rade. Or, la présente pétition porte avant tout sur la demande d'installations de bornes électriques avec des compteurs individuels. Lors du vote final, la majorité des commissaires a soutenu le dépôt de celle-ci sur le bureau du Grand Conseil et, lors de sa séance du 2 septembre 2005, le Grand Conseil a décidé de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Afin de pouvoir répondre précisément à la pétition, le Conseil d'Etat a attendu l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la navigation dans les eaux genevoises adoptée le 22 mars 2006 (H 2 05; LNav). Le délai de référendum ayant expiré le 8 mai 2006, ladite loi est désormais exécutoire.

### **Situation actuelle**

Comme cela a déjà été relevé lors des auditions devant la commission des pétitions, aucune estacade n'est à ce jour équipée de poste électrique propre.

Pour les travaux d'entretien, tant en été qu'en période d'hivernage, un équipement collectif est toutefois à disposition. Ainsi, les esplanades des grues situées à Port Choiseul, au quai marchand des Pâquis et au quai marchand des Eaux-Vives sont équipées de tableaux électriques. Les travaux d'entretien des coques qui s'y déroulent se font sur des emplacements sécurisés par rapport au risque de pollution des eaux. Le quai marchand des Pâquis et le quai marchand des Eaux-Vives sont, de plus, équipés chacun de trois armoires électriques permettant d'effectuer les petits travaux d'hivernage dans le respect des directives relatives à la protection des eaux contre les pollutions, émanant du domaine de l'eau du département du territoire. Plusieurs places visiteurs sont par ailleurs équipées de prises électriques.

Il faut malheureusement déplorer le fait que les équipements électriques en place subissent diverses déprédations dues, notamment, à de mauvais usages de la part des utilisateurs, portant les frais de maintenance à plusieurs milliers de francs par an.

### **Analyse**

Les estimations effectuées par les collaborateurs de l'Etat, responsables des ports et des amarrages corroborent celles de l'APB, qui situent à un taux de 5 à 10% les navigateurs souhaitant l'installation de bornes individuelles. Compte tenu du fait que plus de 80% des bateaux ne sont pas équipés pour l'utilisation de l'électricité, l'installation de bornes individuelles répondrait clairement au besoin d'une minorité.

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises, il est aujourd'hui possible – selon l'art. 11 « émoluments et redevances », al. 6 – de facturer séparément des services connexes tels que la fourniture d'électricité. Il faut toutefois savoir que le type d'équipement demandé représente un investissement non négligeable avant d'entrer dans la phase d'exploitation. En effet, l'installation d'une borne électrique coûte entre 1000 et 4000 F sans inclure les travaux de canalisation pour l'alimentation, soit 1000 F par mètre de fouille. Il faut de plus compter environ 10 000 F pour disposer du système permettant le décompte individuel par carte magnétique. Si toutes les réalisations électriques sont théoriquement possibles, les difficultés pratiques relèvent de plusieurs ordres.

Tout d'abord, en tenant compte du comportement actuellement peu respectueux de certains navigateurs envers les diverses installations publiques, la mise en place de postes électriques nécessite un service de maintenance important, à plus forte raison encore s'il s'agit de bornes dans lesquelles il faut insérer des cartes à pré-paiement.

En supposant que le nombre le plus exact possible de demandeurs soit déterminé et l'équipement des estacades soigneusement réparti dans les différents ports du canton sur la base de critères techniques et financiers, il faudra immanquablement réorganiser en totalité l'attribution des places afin que les coûts engendrés par ces installations soient imputables à leurs seuls utilisateurs. En connaissant la résistance élevée des navigateurs à tout changement de leur emplacement d'amarrage, une réorganisation générale des places sera d'autant plus difficile qu'elle devra être menée dans un contexte où la majorité des usagers n'est pas requérante.

Si de telles installations peuvent effectivement encourager les navigateurs à être plus souvent présents sur leurs bateaux, cela ne leur permettra toutefois pas d'effectuer des travaux autres que ceux qu'il est possible de réaliser actuellement. L'usage de l'électricité pour faire fonctionner des frigos ou autres installations permettant de conserver de la marchandise accroît, de plus, le risque de vols et d'occupation indésirable à l'intérieur des bateaux dès que les propriétaires ont quitté leur embarcation. Il est donc probable que se matérialisent alors de nouvelles demandes pour des patrouilles de surveillance.

### **Mesures à envisager**

Au vu des réflexions exposées plus haut, le Conseil d'Etat ne considère pas comme prioritaire d'engager actuellement une démarche d'équipement généralisé en bornes électriques.

Il reste cependant ouvert à la réalisation de telle ou telle opportunité. Pour cela, il demande à la capitainerie cantonale, désormais rattachée au domaine nature et paysage du département du territoire, de poursuivre le dialogue avec l'association des propriétaires de bateaux, par l'intermédiaire de la commission des ports, afin d'analyser les cas qui pourraient se présenter, en veillant à une utilisation efficiente des ressources (investissement, coût d'exploitation, de maintenance, de surveillance et re-facturation).

Par ailleurs, la capitainerie cantonale veillera en particulier à rendre réalisable toute mesure visant à diminuer l'insécurité dans les ports et à prévenir les actes de vandalisme dont les bateaux font l'objet. Dans un premier temps, il s'agit de déterminer en collaboration avec les associations et les communes concernées, ainsi qu'avec la Police de la navigation, les types d'équipements les plus adéquats pour contrecarrer les incivilités (par exemple : signalisation, éclairage, barrière).

Les conclusions de ce travail pourront être détaillées dans la réponse du Conseil d'Etat à la pétition P 1550-A pour que l'accès aux pontons soit réservé aux ayants droit.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Pierre-François Unger

#### Annexe :

*Rapport P 1458-A de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition concernant l'installation de l'électricité sur les pontons du canton de Genève*

**Secrétariat du Grand Conseil****P 1458-A***Date de dépôt: 3 septembre 2004**Messagerie***Rapport****de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition concernant l'installation de l'électricité sur les pontons du canton de Genève****Rapport de M. François Thion**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des pétitions s'est réunie le 9 février, le 1<sup>er</sup> mars et le 8 mars 2004 pour examiner la pétition 1458 sous la présidence de M. Olivier Vaucher. La commission tient à remercier M<sup>me</sup> Stéphanie Downing qui a tenu les procès-verbaux avec précision.

C'est l'Association des propriétaires de bateaux (ci-après APB) qui est à l'origine de cette pétition. Les signataires demandent l'installation de bornes électriques avec compteurs individuels utilisables avec une carte de crédit ou une carte bancaire sur chaque place d'amarrage du canton où cela est réalisable. D'une manière plus générale, les pétitionnaires se plaignent de l'insuffisance des infrastructures portuaires à Genève.

Cette pétition a recueilli 1058 signatures

**Audition de M. Daniel Wagner, vice-président de l'APB**

M. Wagner explique qu'il a été mandaté lors de la dernière assemblée générale de l'APB pour intervenir auprès de l'Etat.

Il explique que les visiteurs de France ou d'autres cantons se plaignent de l'aménagement des ports, particulièrement à Genève. Il est dommage pour Genève, ville de renom, d'avoir aussi peu d'aménagements à disposition des navigateurs. Il manque l'électricité, l'eau, et des toilettes publiques. Il n'y a par ailleurs ni douche, ni vestiaire dans les ports, et les places visiteurs sont très rares.

Contrairement aux autres cantons où ce sont les communes qui gèrent les ports, à Genève les communes sont propriétaires de la terre ferme, mais les pontons et les taxes d'amarrage sont gérés par le canton.

L'APB demande dans un premier temps l'installation de l'électricité, car cela leur paraît être le point le plus important et permettrait d'éviter le vandalisme. En effet, avec de l'électricité à disposition, les propriétaires seront plus présents pour entretenir leur bateau et empêcher les petits vandales de venir. Il indique que la police reçoit des dizaines de plaintes chaque année. M. Wagner ajoute que l'APB est allée dernièrement rattacher six bateaux auxquels les mousquetons ont été volés et qui dérivait dans le port. Il indique que régulièrement les gens entrent dans les bateaux, occupent les lieux, volent, font des déprédations, parfois à plusieurs reprises dans la saison.

M. Wagner explique qu'il y avait auparavant des bornes avec de l'électricité gratuite, ouvertes durant la journée, mais celles-ci n'étaient pas installées partout. Il indique qu'il a pris contact avec Morges, qui a trois ports, et qui a installé des bornes électriques à prépaiement, avec une carte à poser sur le dessus. Ces bornes ont quatre prises électriques, deux prises d'eau, et sont programmées par ordinateur. Il y a une borne tous les dix bateaux. Il fait remarquer au passage que certains propriétaires de bateaux des Eaux-Vives doivent tirer 150 mètres de câble pour atteindre la borne.

M. Wagner indique que ces bornes peuvent être mises sur des pontons fixes ou flottants. Il précise que la société est basée à Vevey, et que les pompes sont de fabrication française. Ces bornes sont installées à Morges depuis 2001, et tout le monde est content, sauf les quelques privilégiés d'avant. M. Wagner indique qu'une borne coûte environ 4000 F, sans l'installation. Il précise qu'il s'agit d'une simple proposition, et que d'autres systèmes peuvent être envisagés.

Un commissaire (S) fait remarquer que le port de Versoix est bien équipé et a une buvette et un vestiaire. Il constate qu'il n'y a pas de buvette au quai marchand des Pâquis, et demande si la Ville a ce projet. M. Wagner répond que la Ville souhaite éliminer les voitures de ce quai. Dans le cadre du réaménagement du port des Mouettes, la Ville devra construire des vestiaires

et des nouveaux pontons. Le parking permettra en hiver de stationner les bateaux et en été accueillera une buvette. Il ajoute que les architectes étudient un projet pour rendre le lieu plus convivial. Une rampe d'accès pour les invalides sera également installée. De plus, des W.-C. publics, vraisemblablement des Sanisettes, seront installés.

Une commissaire (Ve) souhaite savoir quelles sont les priorités pour l'APB. M. Wagner indique que la Ville s'attaque au quai des Pâquis, puis s'occupera des Eaux-Vives, puis probablement des autres ports. Il indique que les toilettes publiques concernent la Ville car elles sont sur la terre ferme.

Une commissaire (AdG) demande d'une part si l'APB estime que l'Etat doit payer l'installation des bornes et d'autre part quel est le prix de la place d'amarrage à Morges.

M. Wagner répond que ces aménagements seraient à l'image de Genève, ville internationale. Il fait remarquer que d'autres ports, dans des villes beaucoup moins renommées que Genève, sont beaucoup mieux équipés. Il rappelle par ailleurs que les navigateurs paient chaque année 2 millions de francs à l'Etat. Les places d'amarrage sont indexées et ne peuvent donc pas augmenter, mais il pense que l'impôt sur le bateau risque d'augmenter. Pour ce qui est du prix d'une place d'amarrage, il répond que cela dépend des communes. Il a eu lui-même une place de chantier pendant deux ans dans le canton de Vaud, qui lui coûtait 1600 F par an. A Genève, il paie 650 F par an.

Un commissaire (L) demande si l'APB a fait une demande directement auprès du Département. M. Wagner indique qu'il a voulu présenter la pétition à la commission des ports, qui l'a renvoyé vers la commission des pétitions du Grand Conseil. Il indique que cette commission des ports regroupe une trentaine de représentants des groupes et services concernés (gardes-ports, communes, APB, association des pêcheurs, police...). Il ajoute que ce groupe est géré par l'Etat, et a une voix consultative mais n'a pas de pouvoir décisionnel.

Une commissaire (L) estime que cette commission consultative doit aussi jouer le rôle de lien entre les associations et l'Etat et demande si de l'ordre va être fait parmi les bateaux ventouses, qui servent juste à occuper une place pour la conserver ou la revendre plus tard. M. Wagner explique que voilà dix ans que l'APB et l'Etat échangent de la correspondance, et la réponse est toujours la même: l'Etat n'a pas de sous. Il indique que les membres de l'APB en ont marre, et voilà pourquoi il y a plus de 1000 signatures à cette pétition. Concernant les bateaux ventouses, M. Wagner ajoute que la situation va mieux depuis que les gardes ports convoquent les gens pour des visites, et mettent le bateau à la fourrière si ceux-ci ne se présentent pas. Il

rappelle qu'il y a actuellement 400 demandes de places à Genève. Il précise toutefois qu'une personne qui paie ses taxes n'est pas obligée de naviguer, et qu'on peut rencontrer toutes sortes de situations dans ces bateaux, comme par exemple des personnes âgées qui n'osent plus sortir seules sur le lac, mais qui aiment manger sur leur bateau au milieu des autres navigateurs. Il ajoute par ailleurs qu'il n'est désormais plus possible de vendre son bateau avec sa place.

Un commissaire (PDC) demande si les navigateurs seraient d'accord de payer l'électricité plus cher pour rembourser l'installation des bornes. M. Wagner pense que cela serait négociable, en tous cas dans un premier temps. Il rappelle que les navigateurs paient déjà l'essence 20 ct plus cher que sur la route.

### **Audition de M. Jordy Gretz, chef de service des amarrages et du domaine public cantonal, et de M. Sidney Mattatia, chef du service électricité des Services Industriels de Genève.**

M. Mattatia explique que toutes les demandes de raccordements d'électricité arrivent en général au service des raccordements. Or les SIG n'ont jamais reçu de demandes concernant les pontons. M. Mattatia indique que le propriétaire des lieux doit formuler la demande, et que les frais sont à sa charge. Il ajoute qu'un problème peut se poser dès lors qu'il y a beaucoup d'utilisateurs qui se répartissent l'énergie consommée. Il explique qu'une solution à ce problème est l'installation de compteurs à prépaiement. Il précise que Genève ne dispose d'aucun compteur à prépaiement et n'a jamais mené d'étude là-dessus. Il rappelle que le compteur est une chose, mais qu'il ne faut pas oublier toute l'infrastructure qui va avec.

M. Gretz précise que Genève compte 4500 places d'amarrage, dont plusieurs centaines de places foraines, au large. Aucun ponton du canton ne dispose de l'électricité. Seul Port Gitana, qui est un port privé, dispose de l'électricité et en assume tous les coûts. Les autres pontons n'ont pas été équipés, car cela ne paraissait pas nécessaire. Par contre il y a six places visiteurs à Genève, qui disposent de l'électricité.

Il ajoute que l'électricité peut servir pour des réparations, mais que beaucoup de gros bateaux maintiennent leurs frigos toute l'année. Certains propriétaires élisent également domicile sur leur bateau en été. Il ajoute que 80% des bateaux sont de petites embarcations qui n'ont pas besoin d'électricité.

M. Gretz indique que de l'électricité est à disposition toute l'année à la grue des Pâquis et à la grue des Eaux-Vives. Durant l'hivernage, c'est-à-dire du 15 octobre au 15 mai, l'électricité est disponible pour des petits travaux. Il



ajoute qu'il existe également des machines à accus super-puissantes pour les petites réparations. Il estime que l'électricité n'est pas nécessaire sur les pontons. Il estime que si l'Etat installe des bornes pour quelques propriétaires de gros bateaux, les coûts seront répartis sur le prix des places d'amarrage pour tout le monde. M. Gretz rappelle également que les normes de sécurité pour installer de l'électricité au bord de l'eau sont draconiennes et estime que l'installation de bornes n'est pas un problème au niveau technique. Il suggère d'installer éventuellement une ou deux bornes au départ de chaque estacade. Il précise encore que l'installation de bornes est réalisable, mais il fait remarquer qu'il faut savoir pourquoi. Il rappelle également que la facture sera très élevée. Un mètre de fouilles revient à 1000 F. Il fait également remarquer que les bateaux en amarrage forain ne bénéficieraient pas de bornes électriques.

Une commissaire (L) fait remarquer que la facture d'une installation *ad hoc* pour des gens qui vivent sur leur bateau doit être assumée par ceux qui tirent de l'électricité, et ne doit pas être répartie sur le prix des places d'amarrage. Elle rappelle que le pétitionnaire avait évoqué la convivialité des autres ports, notamment dans le canton de Vaud, qui ont de l'électricité sur leurs pontons. Elle indique que les gens trouvent les pontons genevois tristes, et se plaignent du manque de buvette et de W.-C. Elle estime qu'un minimum d'aménagements sur les quais amènerait un peu de vie, ce qui ne serait pas négatif.

M. Gretz pense que le plus important pour les quais est la création de W.-C. Plusieurs milliers de personnes passent sur les quais des Eaux-Vives et des Pâquis, et il n'y a aucun W.-C à disposition. M. Gretz fait remarquer par ailleurs que Genève a les taxes d'amarrage les moins chères de toute la Suisse. Il se demande également ce qui se passera si une personne vend son bateau et ne veut pas l'électricité qui va avec la place.

Un commissaire (PDC) souhaite connaître le pourcentage de bateaux qui aurait besoin d'électricité. M. Gretz répond que 10% est un maximum. Il explique par ailleurs que les ports vaudois sont petits et sont communaux et précise qu'à Genève, il y a 5000 places pour 7000 bateaux.

Un commissaire (L) demande si une batterie ne peut pas servir à alimenter le frigo et la cuisinière des plus gros bateaux. M. Gretz répond que chacun se débrouille. L'électricité mise à disposition par l'Etat est soumise à des règles strictes : elle doit servir sur une courte durée pour des petites réparations. Il indique que certaines personnes ont des petits générateurs, d'autres rechargent leur batterie chez eux. Il ajoute encore que lorsque le bateau navigue, les batteries se rechargent et fait remarquer par ailleurs que les générateurs polluent et sont bruyants.

Un commissaire (S) demande s'il y a bien 400 demandes de places actuellement et si la création de nouvelles places sont prévues.

M. Gretz répond qu'il s'agit d'une question politique. Il indique que Genève a un déficit de 300 à 400 places, cela dépend de la conjoncture. Il évoque également le problème des bateaux ventouses, qui ne sortent jamais. Toutefois, M. Gretz est contre le retrait des places d'amarrage aux bateaux qui restent au port, car il arrive par exemple que des personnes âgées ne sortent plus sur le lac mais apprécient toujours de venir passer une journée ou une soirée sur leur bateau, entourées de navigateurs. Il évoque la possibilité de créer des places sur des râteliers, hors de l'eau, pour les plus petits bateaux. Il ajoute que cela se fait beaucoup en France et aux Etats-Unis. Enfin, il indique qu'à Genève, le prix d'amarrage pour un bateau de moins de 2 mètres de large est de 314 F par an, pour un bateau de 2 m 50 de large de 620 F par an et pour un bateau de 3 m 50 de large de 1250 F par an.

Les autres ports suisses sont communaux. A Zurich par exemple, les taxes sont plus élevées pour les étrangers que pour les habitants de la commune (les indigènes). Dans le canton de Vaud, si un bateau est vendu, la place est reprise par la commune. A Genève, la place est transférée avec le bateau. Pour éviter que les gens n'achètent un bateau juste pour la place, ils n'ont pas le droit de vendre ce bateau dans les deux années consécutives à son achat.

Une commissaire (Ve) demande qui va résoudre le problème des W.-C. M. Gretz explique que le fond appartient à la Ville de Genève et que l'Etat le gère. Il indique que la Ville a déposé une demande de crédit pour la construction de nouveaux W.-C. Il évoque également le problème des cars bondés qui arrivent sur le quai des Eaux-Vives et où il y a un seul malheureux W.-C. Il trouve dommage qu'une ville comme Genève n'offre pas mieux à ses visiteurs.

M. Gretz indique que l'OCIRT a défini des critères très précis concernant le nombre de W.-C. nécessaires dans une entreprise par exemple. M. Gretz précise qu'il existe un W.-C. au début du quai des Eaux-Vives puis un à Baby Plage. En été, l'Etat a pris l'initiative de poser cinq W.-C. temporaires supplémentaires, au niveau de la police. Cela coûte environ 35 000 à 45 000 F par an. L'Etat a pris sur lui de rajouter des toilettes, et va encore financer cela pendant deux ans. La Ville est de son côté en train de prévoir la construction de nouvelles toilettes.

## **Discussion de la commission.**

La commission est divisée sur le sort à donner à cette pétition. *Tous les commissaires sont d'accord pour dire que le gros problème mentionné par les pétitionnaires est celui du manque de W.-C. publics sur les quais de la rade.*

Mais la pétition porte avant tout sur la demande d'installation de bornes électriques avec des compteurs individuels. Dès lors, voici en résumé les principaux arguments échangés lors de la discussion finale.

### ***Arguments en faveur du dépôt sur le bureau :***

- Les propriétaires qui ont besoin d'électricité peuvent faire installer des panneaux solaires individuels sur leur bateau.
- De nombreux bateaux ont déjà leurs propres panneaux solaires et il existe beaucoup de gadgets pour avoir de l'électricité à bord ou pour assurer la sécurité de son bateau. D'autre part seuls 10% des bateaux auraient vraiment besoin d'électricité, cela ne justifie pas l'énorme investissement dont il est question.
- Les gens sont nombreux à rester le soir sur leur bateau en été, et le vandalisme se produit de toute façon plus tard, vers 3 heures du matin. Or la présence d'électricité ne va pas inciter les gens à rester plus tard.
- La Ville a lancé une étude de modification des quais, incluant la construction de nouveaux W.-C.

### ***Arguments en faveur d'un renvoi au Conseil d'Etat :***

- Il n'est pas exagéré de rajouter des bornes électriques, cela favoriserait une présence accrue des gens sur leur bateau et permettrait donc d'éviter le vandalisme.
- Il doit être possible d'installer des bornes au départ des estacades, et d'amortir ces installations par la facturation de la consommation aux utilisateurs. Cela représente un coût limité et répond à un minimum nécessaire.
- Rajouter des points d'électricité serait une occasion d'installer des bornes à rattachement. En effet, l'électricité a un coût, et il doit être le même pour tout le monde.

## Vote final

Suite à la discussion, le président soumet aux voix la proposition de dépôt de la pétition 1458 sur le bureau du Grand Conseil.

<b><u>Pour:</u></b>	1 AdG, 3 S, 2 Ve	(6)
<b><u>Contre:</u></b>	3 L, 1 R, 1 UDC	(5)
<b><u>Abstentions:</u></b>	1 R, 2 PDC	(3)

## Conclusion

Le rapporteur vous invite à suivre la majorité de la commission et a déposé cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

**Pétition****(1458)**

concernant l'installation de l'électricité sur les pontons du canton de Genève

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les soussignés, considérant que la situation actuelle des navigateurs sur le canton de Genève est insatisfaisante au niveau des infrastructures portuaires, demandent dans un premier temps, l'installation de bornes électriques avec compteurs individuels utilisables avec une carte de crédit ou une carte bancaire sur chaque place d'amarrage du canton où cela est réalisable.

N.B. : 1058 signatures  
*Association des propriétaires  
de bateaux*  
M. Daniel Wagner  
Rue de Vermont 12  
1202 Genève